



Aah réduite à cause de 3 euros de revenus de capitaux mobiliers

Par **loper**, le **06/02/2010** à **21:11**

Bonjour,

Reconnu handicapé à 80% et n'ayant aucune autre ressources mise à part 100 euros de part à la caisse d'épargne, la CAF à cru devoir réduire mon aah et m'a supprimée la majoration pour vie autonome en découlant car mon net catégoriel s'élève à seulement 3 euros.

La position de la CAF vous paraît-elle justifiée notamment au regard de la jurisprudence actuelle? Quel argument puis-je invoquer pour faire un recours?

Merci pour vos réponses.